



## NOTRE OBJECTIF?

Vous accompagner dans votre démarche de Prévention des Risques Professionnels

Le but de SOSPREVENTION n'est pas de rendre ses clients captifs de ses prestations, mais, pour ceux qui le souhaitent, d'opérer un transfert de compétences qui vous rendra autonomes à moyen terme dans votre démarche de prévention des risques professionnels.

Alors à très bientôt. N'hésitez pas venir sur notre site [WWW.SOSPREVENTION.FR](http://WWW.SOSPREVENTION.FR), à remplir et nous retourner notre [fiche contact](#) afin de mieux appréhender vos attentes ou simplement de nous contacter soit via la rubrique [contact](#), soit directement par mail [contact@sosprevention.fr](mailto:contact@sosprevention.fr)



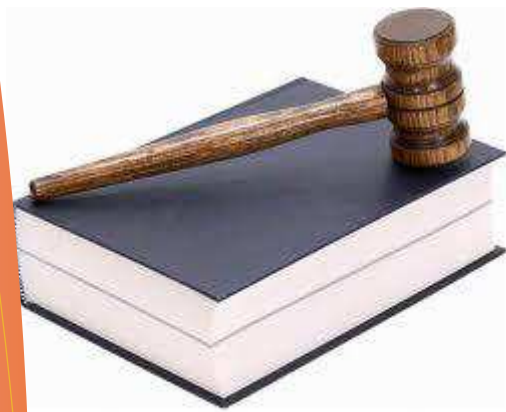
SOSPrevention SAS  
Capital social 5000€  
RCS CAEN 798 519 757 00016  
Siège social :  
5, rue de la Libération  
14110 Saint Denis de Méré  
Téléphone: 02 31 69 65 97  
Télécopie : 09 55 33 35 95



Votre partenaire en Prévention  
des Risques Professionnels

Santé  
Sécurité  
Environnement

Nôtre objectif est le  
vôtre : Vos risques  
professionnels  
maîtrisés !



LE DOCUMENT UNIQUE  
D'ÉVALUATION DES RISQUES  
PROFESSIONNELS

#### CONSEIL ET ASSISTANCE

- CONTRAT ANNUEL DE PRESTATION
- A LA CARTE :
  - BILAN INITIAL DE SANTE DE VOTRE ENTREPRISE
  - EVALUATION DES RISQUES – DOCUMENT UNIQUE
  - FICHE DE SECURITE AU POSTE
  - FICHES DE PREVENTION DE LA PENIBILITE
  - AUDITS
  - VALIDATION EPI
  - FORMATIONS
  - ETC..



## L'expérience à votre service

### LE SAVEZ-VOUS ?

- ✓ Une **nouvelle réglementation** en place vous impose depuis le 1er Juillet 2012 de nommer un correspondant en prévention interne ou externe (**Article L 4644-1 du Code du Travail**). Nous pouvons être celui-ci (habilitation IPRP n° 20072013)
- ✓ De même, une **fiche de prévention de la pénibilité** doit être établie depuis le 1er Février 2012 pour tout salarié exposé à un ou plusieurs facteurs de risques (Article L. 4121-3-1 Du Code du Travail)
- ✓ **Des subventions** pouvant prendre tout ou partie de l'ensemble des coûts d'étude et de mise en œuvre peuvent vous être accordées.
- ✓ Nous pouvons **vous aider** à monter ces dossiers.



**SOSPREVENTION** peut vous apporter son expertise en prévention des risques professionnels, pour vous permettre :

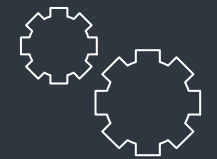
- Une mise en conformité avec la législation,
- Une gestion maîtrisée de la santé et sécurité au travail,
- Une meilleure productivité et rentabilité par des coûts maîtrisés et une amélioration du climat social,
- Un bénéfice des subventions encore attribuables,
- Un transfert de compétences qui vous associe, vous et vos salariés, et peut vous rendre autonome si vous le souhaitez

### FORMATION

- EVALUATION DES RISQUES – DOCUMENT UNIQUE
- PLAN DE PREVENTION
- PERMIS DE FEU
- ENQUETE APRES ACCIDENT
- RISQUES PSYCHO-SOCIAUX (RPS)
- EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)
- BRUIT
- RISQUE CHIMIQUE
- SENSIBILISATION HSE
- ISO14001
- OHSAS18001
- CHSCT
- ETC...

### ECHANGES

- ✓ Echanges ponctuels
- ✓ Newsletters
- ✓ Plate forme Web
- ✓ Réseaux sociaux
- ✓ Evénements HSE
  - ✓ Salons
  - ✓ Visites
- Etc..



### SOLUTIONS PERSONNALISÉES

Un bilan initial avec vous est indispensable pour définir précisément vos besoins et établir la feuille de route qui vous permettra une autonomie à moyen terme. Votre personnel sera impliqué dans cette démarche. La prévention, c'est l'affaire de tous !



### LOGICIEL DEDIE

L'utilisation d'un outil informatique dédié à la prévention des risques professionnels associée à une expérience de terrain riche permettra à SOSPrevention de vous offrir des prestations adaptées à la taille de vos PME-PMI ou de vos TPE-TPI, tant en périmètre qu'en souplesse et réactivité.



### TRANSFERT DE COMPETENCES

Ensemble, nous pourrions déterminer au sein de votre personnel si vous le désirez, le meilleur profil pouvant vous rendre autonome, le former et continuer à l'accompagner par la suite si besoin est.